

# Corporate Governance



**Table des matières**

<b>63</b>	Structure du Groupe et actionnariat
<b>64</b>	Structure du capital
<b>65</b>	Conseil d'administration
<b>67</b>	Conduite de l'entreprise et règlement des compétences
<b>73</b>	Droit de participation des actionnaires
<b>73</b>	Prise de contrôle et mesures de défense
<b>74</b>	Lutte contre la corruption
<b>74</b>	Informations et instruments de contrôle du Conseil d'administration envers la Direction d'entreprise
<b>75</b>	Organe de révision
<b>75</b>	Politique d'information
<b>76</b>	Gestion des marques
<b>77</b>	Principales marques du Groupe Galenica

Galenica respecte les principes de gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Elle tient compte des exigences du droit suisse, de la Directive de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'économie-suisse. Les rémunérations et participations de l'échelon supérieur de direction sont présentées séparément dans le Rapport de rémunération.

**Structure du Groupe et actionnariat****Structure du Groupe**

Galenica SA, dont le siège est à Untermattweg 8, CH-3027 Berne, Suisse, est une société anonyme organisée selon le droit suisse. En sa qualité de société holding, elle détient directement ou indirectement toutes les sociétés qui font partie du Groupe Galenica. Pour toute information relative à la structure du Groupe et au périmètre de consolidation, prière de se reporter aux pages 165 et 166 des comptes annuels 2016. Les adresses des principales sociétés du Groupe se trouvent à partir de la page 188. Les statuts de Galenica, le règlement d'organisation ainsi que les cahiers des charges des Comités du Conseil d'administration sont disponibles sous [www.galenica.com](http://www.galenica.com).

A l'exception de Galenica SA, dont les actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange, les autres sociétés du Groupe ne sont pas cotées en Bourse.

**Actionnariat**

Le 31 décembre 2016, Galenica comptait 10'838 actionnaires, dont cinq actionnaires importants ayant, conformément aux documents soumis à Galenica SA et à la SIX Swiss Exchange, annoncé détenir plus de 3% des droits de vote dans Galenica SA:

Sprint Investments 2 GmbH, Ostermündigen, Suisse, avec 626'172 actions nominatives (ayants droit économiques: Stefano Pessina, Monaco et Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P., New York, USA).

Patinex AG, Freienbach, Suisse, et BZ Bank AG, Freienbach, Suisse, (ayants droit économiques: Martin et Rosmarie Ebner, Wilen) avec 1'122'351 actions nominatives; dont, conformément aux dispositions statutaires, 325'000 actions nominatives sont enregistrées avec droit de vote.

Alecta pensionsförsäkring, ömsesidigt, Stockholm, Suède, avec 210'000 actions nominatives.

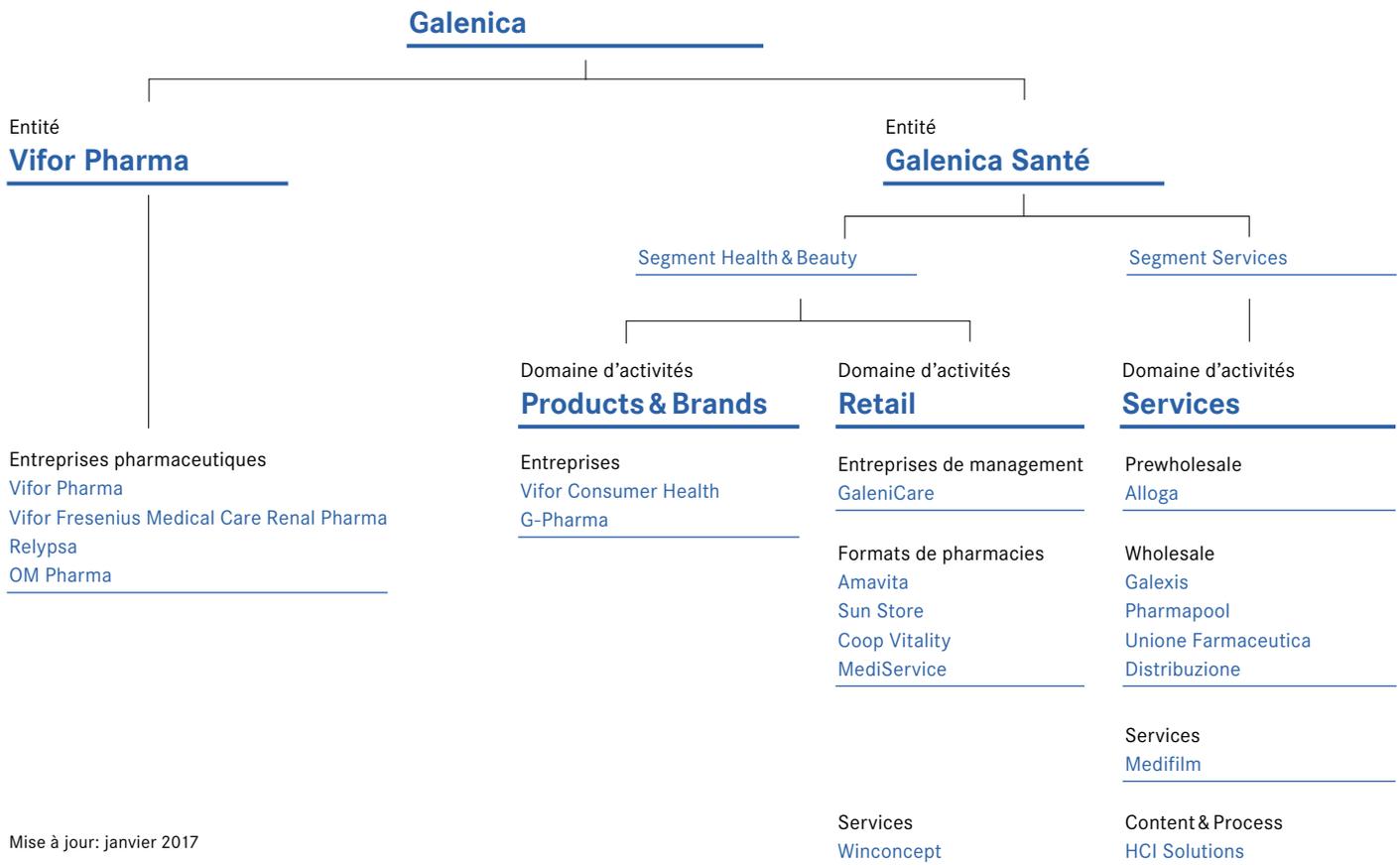
BNP PARIBAS SA, Paris, France, 215'249 actions – il s'agit ici d'un prêt de titres limité dans le temps avec rétrocession le 7 février 2017.

Priora Projekt AG, Coire, Schweiz Import AG, Coire, VV Value Vals AG, Vals, Suisse et Kodiak Invest AG, Coire (ayants droit économiques: Remo et Manuela Stoffel, Coire), avec 534'500 actions nominatives.

Aucun autre actionnaire n'a annoncé un dépassement du seuil de 3% des actions nominatives.

Les transactions déclarées à l'Instance pour la publicité des participations de la Bourse conformément à l'art. 20 de la Loi

## Structure du Groupe Galenica



sur les bourses peuvent être consultées sur la plate-forme électronique de SIX Swiss Exchange: [www.six-exchange-regulation.com/obligations/disclosure/major\\_shareholders\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/disclosure/major_shareholders_fr.html)

**Participations croisées**

Galenica SA ne détient pas de participations croisées dans des sociétés en dehors du Groupe Galenica.

**Modifications depuis la date de clôture du bilan**

Depuis la date de clôture du bilan, Sprint Investments 2 GmbH a informé la société et la Bourse SIX Swiss Exchange qu'elle détenait moins de 3% des droits de vote de Galenica SA. Aucune autre modification n'est à signaler.

**Structure du capital****Capital-actions**

Le 31 décembre 2016, le capital-actions entièrement libéré de Galenica s'élevait à CHF 650'000. Il était constitué de 6'500'000 actions nominatives cotées en Bourse d'une valeur nominale de CHF 0.10.

Les actions de Galenica (n° de valeur 1553646) sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Le 31 décembre 2016, 6'477'034 actions nominatives étaient en circulation (sans actions en propre), la capitalisation boursière s'élevait à CHF 7'442'112'066.

**Capital autorisé**

Conformément à l'art. 3a des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps, mais jusqu'au 28 avril 2018 au plus tard, le capital-actions de CHF 650'000 d'un montant maximal de CHF 65'000 par l'émission d'un maximum de 650'000 actions nominatives entièrement libérées.

**Capital conditionnel**

Galenica ne dispose pas de capital conditionnel.

**Modifications du capital-actions des dernières années**

Vous trouverez à la page 177 des comptes annuels 2016 des informations sur les modifications du capital-actions et des réserves, ainsi que sur le bénéfice annuel des dernières années. Pour les années précédentes, veuillez vous reporter aux rapports annuels antérieurs.

**Bons de participation**

Galenica ne dispose pas de bons de participation.

**Bons de jouissance**

Galenica n'a pas émis de bons de jouissance.

### **Inscription au registre des actions et restrictions de transmissibilité**

Chaque action nominative confère à son détenteur une voix à l'Assemblée générale. Chez Galenica, le droit de vote est limité à 5% du capital-actions, conformément à l'art. 6 des statuts.

Les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres groupements de personnes ou les indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter ces dispositions sont considérés comme une seule personne.

Le Conseil d'administration peut refuser l'inscription au registre des actions si, en dépit de la demande qui lui a été faite, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. Le Conseil d'administration est en outre autorisé à déclarer nulles et non avenues, après avoir entendu les personnes concernées, les inscriptions au registre des actions obtenues sur la base d'informations inexacts.

Pour la participation de partenaires stratégiques dans Galenica SA, le Conseil d'administration peut faire des exceptions aux restrictions du droit de vote, et ce jusqu'à un maximum de 20% du capital-actions. Il a fait usage de ce droit envers Sprint Investments 2 GmbH (anciennement Alliance Boots Investments 2 GmbH).

Les statuts permettent aux institutions de prévoyance en faveur du personnel des sociétés du Groupe Galenica d'être inscrites comme actionnaires avec droit de vote, au sens d'une garantie de leurs droits acquis, jusqu'à un maximum global de 10% de la totalité des voix. Au 31 décembre 2016, les institutions de prévoyance en faveur du personnel étaient inscrites avec 0.09% des voix.

L'Assemblée générale peut, dans le cadre d'une modification des statuts, approuver à une majorité relative des exceptions concernant les pourcentages limites. Pour être juridiquement valable, cette décision requiert toutefois la représentation d'au moins la moitié des actions inscrites

au registre du commerce. Le demandeur a le droit de présenter sa requête à l'Assemblée générale. Aucune demande d'exception n'a été soumise durant l'exercice 2016.

### **Inscriptions de nommées au registre des actions**

Il est possible d'inscrire au registre des actions, comme actionnaires jouissant du droit de vote, des nommées jusqu'à 2% du capital-actions inscrit au registre du commerce. L'inscription d'un nommée au registre des actions est possible au-delà de cette limite, à condition que celui-ci indique le nom, l'adresse et le nombre d'actions de la personne pour le compte de laquelle il détient 0.5% ou plus du capital-actions inscrit au registre du commerce. Durant l'exercice 2016, deux nommées étaient liés par de tels contrats.

### **Emprunts convertibles et options**

Galenica n'a pas d'emprunts convertibles en circulation et n'a pas émis d'options négociables.

## **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de Galenica SA définit les objectifs stratégiques et les moyens généraux pour y parvenir tout en harmonisant la stratégie, les risques et les ressources financières et en nommant et en supervisant les dirigeants responsables de la conduite des activités de l'entreprise. Il élabore le profil de Corporate Governance et le met en œuvre.

Les attributions du Conseil d'administration de Galenica SA sont définies conformément au Code suisse des obligations, aux statuts et au règlement d'organisation. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est composé de cinq membres au minimum et de douze membres au maximum. Il en comptait neuf fin 2016.

La composition du Conseil d'administration est définie de manière à ce que, dans la mesure du possible, les compétences de chaque Domaine d'activités du Groupe Galenica soient représentées par l'un de ses membres au moins, et que de surcroît les connaissances spécifiques nécessaires soient disponibles. Le Conseil d'adminis-

tration examine, chaque année, son mode de fonctionnement.

Les statuts de Galenica limitent la capacité de ses dirigeants à agir au sein de conseils d'administration ou de directions d'autres sociétés à but lucratif, avec une limite à leurs activités extérieures à cinq mandats auprès de sociétés cotées en bourse et à sept mandats auprès de sociétés non cotées. Aucun des membres du Conseil d'administration n'a atteint cette limite.

Aucun membre du Conseil d'administration n'a exercé de fonction de dirigeant opérationnel au sein de Galenica ou des autres sociétés du Groupe au cours de l'année sous revue ou des trois années précédentes, à l'exception du Président Exécutif.

Publication d'éventuels conflits d'intérêts: aucun membre du Conseil d'administration n'entretient de relations d'affaires importantes avec Galenica ou l'une de ses sociétés. Stefano Pessina représente Sprint Investments 2 GmbH, actionnaire de Galenica.

### **Election et durée du mandat**

Chaque membre du Conseil d'administration, son Président, chaque membre du Comité Rémunération ainsi que la représentante indépendante sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'un an, soit de l'Assemblée générale ordinaire jusqu'à la fin de la suivante. Une réélection est possible. Les statuts ne prévoient pas de limitation de la durée du mandat. Chaque membre du Conseil d'administration est élu individuellement.

### **Le Conseil d'administration et ses Comités en 2016**

Le Conseil d'administration est composé du Président Exécutif, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et des autres membres. Le Conseil d'administration forme les Comités suivants, composés de ses membres:

- Comité Haute Direction et Nomination
- Comité Rémunération
- Comité Audit et Risques
- Comité Scientifique et Pharma
- Comité Services Santé Suisse

**Tableau des Comités avec leurs présidents et membres 2016**

	Au Conseil d'adminis- tration depuis	Comité Haute Direction et Nomination	Comité Rémunération	Comité Audit et Risques	Comité Scientifique et Pharma	Comité Services Santé Suisse
Etienne Jornod	1996	Président			Membre	Président
Daniela Bosshardt-Hengartner	2008		Présidente		Membre	Membre
Michel Burnier	2010		Membre		Président	Membre
Romeo Cerutti	2015	Membre		Membre		
Marc de Garidel	2015			Président <sup>2)</sup>	Membre	
Hans Peter Frick <sup>1)</sup>	2010			Président		
Sylvie Grégoire	2013				Membre	
Fritz Hirsbrunner	2012			Membre		Membre
Stefano Pessina	2000					
This E. Schneider	2004	Membre	Membre	Membre		Membre
Nombre de séances en 2016		3	7	10	4	4

<sup>1)</sup> Jusqu'à l'Assemblée générale 2016 <sup>2)</sup> Depuis l'Assemblée générale 2016

Les devoirs et obligations de chaque Comité sont fixés par écrit dans un cahier des charges. Les cahiers des charges des Comités sont publiés sur le site Internet de Galenica ([www.galenica.com](http://www.galenica.com)).

### Organisation interne

Le Conseil d'administration peut prendre des décisions qui engagent juridiquement l'entreprise sur toutes les affaires qui ne sont pas expressément attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Le Président Exécutif convoque les séances du Conseil d'administration au moins une fois par trimestre, les prépare et les dirige. Il fixe également les points de l'ordre du jour des séances. De plus, il décide au cas par cas d'inviter d'autres personnes pour participer aux délibérations du Conseil d'administration. En temps normal, la Direction générale participe au moins à une partie de chaque séance, pour faire le point sur les activités en cours et clarifier les dossiers dans la perspective de décisions à prendre. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour ou demander la convocation d'une séance du Conseil d'administration en précisant brièvement la raison. Les membres du Conseil d'administration reçoivent en temps utile (en principe au moins dix jours à l'avance) toute la documentation nécessaire à la préparation de la séance. Les décisions sont prises par l'ensemble du Conseil d'administration. Toutes les délibérations et décisions sont consignées dans un procès-verbal.

Le Président Exécutif défend les intérêts du Groupe vis-à-vis de tiers en concertation avec les deux CEO, dans toutes les affaires importantes.

En 2016, le Conseil d'administration a tenu treize séances. En dehors des informations reçues lors de ces séances (documentation relative aux différents points de l'ordre du jour, rapports), le Conseil d'administration est régulièrement informé des affaires courantes et des défis du Groupe, ainsi que de l'actualité et de l'évolution générale des Domaines d'activités. Il est en outre fréquemment sollicité par la Direction générale pour ses conseils.

Dans le cadre de la gestion des risques, la Direction générale fournit au Conseil d'administration pour évaluation et décision à chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au moins une fois par an, une compilation des principaux risques et des mesures préventives qui doivent ensuite être mises en œuvre dans tout le Groupe dans le cadre du processus de gestion des risques. Pour plus d'informations à ce sujet, se reporter à la page 74.

### Comités

Les Comités préparent les affaires du Conseil d'administration dans les domaines de travail qui leur ont été attribués et soumettent une recommandation à l'ensemble du Conseil d'administration. A l'exception du Comité Rémunération, ils ne jouissent d'aucune compétence décisionnelle propre. Ils se réunissent en séance aussi souvent que les affaires l'exigent et rendent compte de leurs activités et résul-

tats au Conseil d'administration. Ils définissent eux-mêmes l'ordre du jour de leurs réunions et consignent leurs décisions dans un procès-verbal.

Chaque Comité dispose de son propre cahier des charges, qui règle ses devoirs et obligations.

### Comité Haute Direction et Nomination

Le Comité Haute Direction et Nomination assure la direction et la surveillance des activités du Groupe par le Conseil d'administration (haute direction et haute surveillance conformément à l'art. 716a CO). Par ailleurs, il exécute notamment les tâches suivantes:

- en étroite collaboration avec les deux CEO, élaboration des valeurs, des objectifs à court et à long terme, et de la stratégie du Groupe pour le Conseil d'administration;
- dans les cas urgents, lorsqu'une décision du Conseil d'administration n'a pas pu être prise à temps, prise de décision provisoire et intervention;
- établissement des critères de sélection pour la nomination des membres du Conseil d'administration, des Comités et de la Direction générale, et vérification des plans de succession correspondants;
- évaluation et soumission de propositions pour la nomination et la destitution de membres du Conseil d'administration, des Comités et de la Direction générale (les deux CEO compris).

**Comité Rémunération**

Le Comité Rémunération est composé de trois membres, qui doivent être indépendants. Le Comité Rémunération exécute en particulier les tâches suivantes:

- propose au Conseil d'administration la stratégie de rémunération pour le Groupe et pour les membres de la Direction générale;
- propose au Conseil d'administration les montants des honoraires et des indemnités des membres du Conseil d'administration et des Comités ainsi que des deux CEO;
- fixe les montants de rémunération des membres de la Direction générale et en réfère au Conseil d'administration.

**Comité Audit et Risques**

Le Comité Audit et Risques exécute en particulier les tâches suivantes:

- vérification du respect des normes internes et externes (compliance) en procédant à des contrôles par échantillonnage;
- contrôle de la prestation et de l'indépendance des réviseurs externes et approbation de leurs honoraires;
- évaluation et présentation au Conseil d'administration des candidatures de réviseurs externes pour leur élection par l'Assemblée générale;
- discussion avec l'organe de révision externe de l'étendue et de la méthode de révision;
- définition du programme des révisions internes, y compris la compliance et la sécurité informatique, et vérification de leurs rapports d'audit ainsi que des rapports d'état sur la mise en œuvre de mesures;
- analyse au moins une fois par an du domaine d'application des systèmes de contrôle internes, des projets de révision et des processus concernés, ainsi que des résultats des révisions internes et de l'application des recommandations par la Direction générale;
- vérification, conjointement avec les réviseurs externes, de la conformité avec les principes de la présentation des comptes du Groupe;
- évaluation de l'organisation de la gestion des risques;

- vérification, le cas échéant conjointement avec les réviseurs externes, des situations à risque pouvant influencer sur les résultats du Groupe ainsi que des mesures envisagées pour réduire ces risques;
- élaboration de nouvelles directives, instructions ou clarifications en lien avec le code de conduite;
- évaluation de la structure financière, de l'état des lieux des investissements et des acquisitions, ainsi que des incidences des fluctuations monétaires et des mesures à prendre;
- supervision de la situation financière et du contrôle financier du Groupe;
- est régulièrement informé par la Direction générale des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Groupe.

**Comité Scientifique et Pharma**

Le Comité Scientifique et Pharma joue un rôle consultatif auprès du Président Exécutif et du Conseil d'administration sur les questions stratégiques de R & D du Groupe, le processus et la chaîne d'innovation, la protection de la propriété intellectuelle ainsi que dans l'évaluation, la sélection et la définition des priorités en termes de marchés cibles et de domaines thérapeutiques.

Il donne également son avis sur les propositions d'acquisition et de licence destinées à renforcer la base technologique du Groupe ou à accélérer la pénétration du marché.

**Comité Services Santé Suisse**

Le Comité Services Santé Suisse joue un rôle consultatif auprès du Président Exécutif et du Conseil d'administration sur les questions ayant trait au marché des services de santé en Suisse, en particulier l'approvisionnement de médicaments et la mise à disposition de services et d'informations aux pharmaciens et à d'autres professionnels de la santé, l'évaluation, la sélection et la définition des priorités en termes de marchés cibles et l'optimisation des processus logistiques.

Il donne également son opinion sur les propositions d'acquisition, de fusion et de désinvestissement de ses points de vente en vue d'accroître la pénétration du marché et l'efficacité.

**Fréquence des séances du Conseil d'administration et de ses Comités en 2016**

Durant l'année sous revue, le Conseil d'administration a organisé treize réunions avec les membres de la Direction générale. Le Comité Haute Direction et Nomination s'est réuni trois fois, le Comité Rémunération sept fois et le Comité Audit et Risques dix fois. Le Comité Scientifique et Pharma s'est réuni quatre fois et le Comité Services Santé Suisse quatre fois. En principe, l'ensemble des membres prennent part à toutes les séances du Conseil d'administration. En excluant les absences en prévention de conflits d'intérêts, les membres ont participé à plus de 97 % de l'ensemble des séances. En dehors des séances officielles, les membres du Conseil d'administration ont également échangé des avis avec d'autres membres et le Président Exécutif à l'occasion de nombreuses conférences téléphoniques. La répartition des tâches des Comités est décrite dans le présent rapport annuel à partir de la page 65.

**Conduite de l'entreprise et règlement des compétences**

Conformément à la loi, le Conseil d'administration est chargé de la haute direction et de la haute surveillance du Groupe. Il dispose des attributions intransmissibles et inaliénables prévues à l'art. 716a, al. 1 CO. Il peut, en outre, prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts. Il incombe notamment au Conseil d'administration d'approuver et de prendre des décisions sur les points suivants:

- valeurs, objectifs et stratégie du Groupe;
- conditions-cadres essentielles pour l'activité de l'entreprise;

suite à la page 72 ►

## Membres du Conseil d'administration



### **Etienne Jornod**, Président Exécutif, élu depuis 1996

- Né en 1953, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc., HEC Université de Lausanne/Senior Executive Program, Stanford (Etats-Unis)
- Entre au service du Groupe en 1975 comme Junior Product Manager, quitte le Groupe en 1978, le réintègre en qualité d'assistant de la Direction générale en 1981 au terme d'études universitaires, membre de la Direction générale en 1989, Président et Administrateur-délégué de Galenica de 1996 à 2011, Président Exécutif depuis 2012
- Président du Conseil d'administration d'Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung (Zurich) et membre du Conseil d'administration de Vaudoise Assurances Holding SA (Lausanne)



### **Daniela Bosshardt-Hengartner**, élue depuis 2008

- Née en 1972, citoyenne suisse
- Pharmacienne, diplôme fédéral de pharmacie, EPF Zurich
- Analyste financière auprès de Bank am Bellevue (1998-2002) et de M2 Capital (2003-2004)
- Depuis 2004, experte-conseil en entreprises dans les domaines de la pharmacie, de la technologie médicale et de la biotechnologie
- Membre du Conseil d'administration de RepRisk AG (Zurich)



### **Prof. Dr Michel Burnier**, élu depuis 2010

- Né en 1953, citoyen suisse
- Médecin FMH en médecine interne et en néphrologie
- Professeur ordinaire, Université de Lausanne
- A été membre de la Commission des médicaments de la Société Suisse des Pharmaciens (jusqu'en 2001), membre du Conseil de Swissmedic (2002-2010) et membre du Conseil d'administration de Speedel Holding SA (2007-2009)
- Membre des associations professionnelles suivantes: Société Suisse de Néphrologie (auparavant président), Société Européenne d'Hypertension (membre du conseil et trésorier) ainsi que Société Suisse d'Hypertension (auparavant président)



### **Dr Romeo Cerutti**, élu depuis 2015

- Né en 1962, citoyen suisse et italien
- Docteur en droit, études de droit à l'Université de Fribourg, Suisse, Master de droit de l'Université de Californie, School of Law, Los Angeles
- Avocat pour les cabinets Latham & Watkins (1993-1995) et Homburger Rechtsanwälte (1995-1999)
- Head Corporate Finance chez Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (1999-2006) et partenaire de Group Holding de Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (2004-2006)
- General Counsel pour la division Private Banking Credit Suisse (2006-2009)
- Depuis avril 2009, General Counsel et membre de l'Executive Board de Credit Suisse Group SA et de Credit Suisse SA
- Depuis 2016 membre du Conseil de fondation de Swiss Finance Institute (SFI)
- Depuis 2016 membre du Comité directeur de Zürcher Handelskammer
- Depuis 2016 Vice-Président du Conseil d'administration de Savoy Hotel Baur en Ville AG



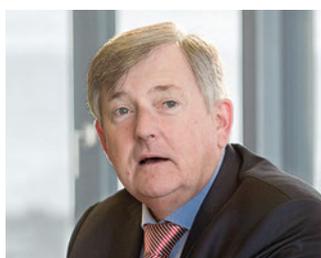
### **Marc de Garidel**, élu depuis 2015

- Né en 1958, citoyen français
- Master en ingénierie, Ecole Supérieure des Travaux Publics, Paris, Master en Management International, Thunderbird School of Management, Phoenix (USA), Master Exécutif en Affaires, Université de Harvard, Boston (USA)
- Différentes fonctions chez Lilly, la dernière en tant que directeur financier Allemagne (1983-1995)
- Différents postes chez Amgen, notamment comme Vice-Président Finance et Administration Europe; Vice-Président et Chief Administration Officer, ainsi que CEO pour la France et Vice-Président de South International Region (1995-2010)
- Depuis 2010, Président-Directeur général d'Ipsen



**Dr Sylvie Grégoire**, élue depuis 2013

- Née en 1961, citoyenne canadienne et américaine
- Docteur en pharmacie, State University of New York at Buffalo (New York/Etats-Unis), études de pharmacie à l'Université Laval, Québec (Canada)
- Ancienne présidente de Shire Human Genetic Therapies (2007-2013); a occupé diverses fonctions notamment chez Merck & Company (1987-1995), Biogen Inc. (1995-2003), GlycoFi Inc. (2004-2005) et IDM Pharma (2006-2007)
- Conseillère en capital risque et auprès de sociétés de biotechnologie
- Ancienne membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés aux Etats-Unis et au Canada, ainsi que du Comité directeur de plusieurs organisations d'utilité publique
- Depuis 2015 membre du Conseil d'administration de Novo Nordisk et PerkinElmer Inc.
- Depuis 2016 Présidente du Conseil d'administration de Corvidia Therapeutics, Inc.
- Depuis 2016 Présidente exécutive du Conseil d'administration de MetrioPharm AG



**Fritz Hirsbrunner**, élu depuis 2012

- Né en 1949, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc., HEC Université de Lausanne/Senior Executive Program à l'IMD, Lausanne
- De 1972 à 1977, contrôleur de gestion chez Ciba-Geigy
- Entre au service du Groupe en 1977 en qualité d'assistant de la Direction générale, de 1992 à 2011 membre de la Direction générale, Vice-CEO et CFO, Responsable Investor Relations jusqu'en février 2014
- Membre du Conseil d'administration de Berlac SA, Sissach, et d'IVF Hartmann Holding AG, Neuhausen
- Membre du Conseil de fondation d'IST, Fondation d'investissement, Zurich
- Membre du Conseil d'administration de VenCap 6 Ltd., Jersey



**Stefano Pessina**, élu depuis 2000

- Né en 1941, citoyen monégasque
- Ingénieur en sciences nucléaires, Ecole polytechnique de Milan
- Précédemment expert-conseil en entreprises, depuis 1976 actif comme entrepreneur dans diverses entreprises de distribution de produits pharmaceutiques, depuis 1997 Deputy Chairman puis de 2001 à 2006 CEO d'Alliance UniChem Plc, Weybridge (Royaume-Uni), depuis 2007 Président Exécutif d'Alliance Boots, Londres (Royaume-Uni), Vice-Président Exécutif du Conseil d'Administration et CEO de Walgreens Boots Alliance, Inc., ayant été nommé au Conseil d'administration de Walgreens en 2012



**This E. Schneider**, Vice-Président, élu depuis 2004

- Né en 1952, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc. HSG, Université de Saint-Gall/Graduate School of Business, Stanford (Etats-Unis)
- Précédemment, diverses fonctions dirigeantes en Europe et aux Etats-Unis, SAFAA (1991-1993), Groupe Valora (1994-1997), Groupe Selecta (1997-2002). De 2004 à mars 2014, délégué du Conseil d'administration et CEO de Forbo International SA, Baar, depuis avril 2014, Président Exécutif de Forbo Holding SA, Baar
- Rieter Holding SA, Winterthour (vice-président du Conseil d'administration), Autoneum Holding SA, Winterthour (membre du Conseil d'administration)

Dr Hans Peter Frick, membre du Conseil d'administration depuis 2010, ne s'est plus présenté à l'élection lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2016.

## Membres de la Direction générale



### **Dr Jörg Kneubühler, CEO Galenica Santé**

- Né en 1960, citoyen suisse
- Dr rer. pol., Université de Berne
- Occupe différents postes dans le secteur financier chez Swatch Group avant de rejoindre le Groupe
- Entre au service du Groupe comme Responsable Finances et Administration de Vifor Pharma en 2002, assume la fonction de Responsable Controlling du Groupe Galenica à partir de 2006, devient Responsable Corporate Finance et Controlling du Groupe Galenica et membre de la Direction générale à partir de 2009, CFO et Responsable Ressources Humaines du Groupe Galenica de 2012 à août 2014, de 2014 à fin 2016 CFO Groupe Galenica et CEO Galenica Santé, et à partir de 2017 CEO Galenica Santé



### **Felix Burkhard, CFO du Groupe Galenica et Galenica Santé**

- Né en 1966, citoyen suisse
- Lic. ès sc. éc. HSG/expert-comptable diplômé
- Travaille en tant que réviseur chez Revisuisse PriceWaterhouse à Berne puis Responsable Finances et Controlling chez Amidro SA à Bienne avant de rejoindre le Groupe
- Entre au service du Groupe en 1996 comme Corporate Controller, dès 2000 adjoint du Responsable du Domaine d'activités Retail; de plus, à partir de 2008, Responsable de la chaîne de pharmacies Amavita, de 2010 à 2015 Responsable du Domaine d'activités Retail, membre de la Direction générale depuis 2010, dès 2015 Responsable Projets Stratégiques, à partir de 2017 CFO Groupe Galenica et Galenica Santé



### **Jean-Claude Cléménçon, Responsable Domaine d'activités Retail**

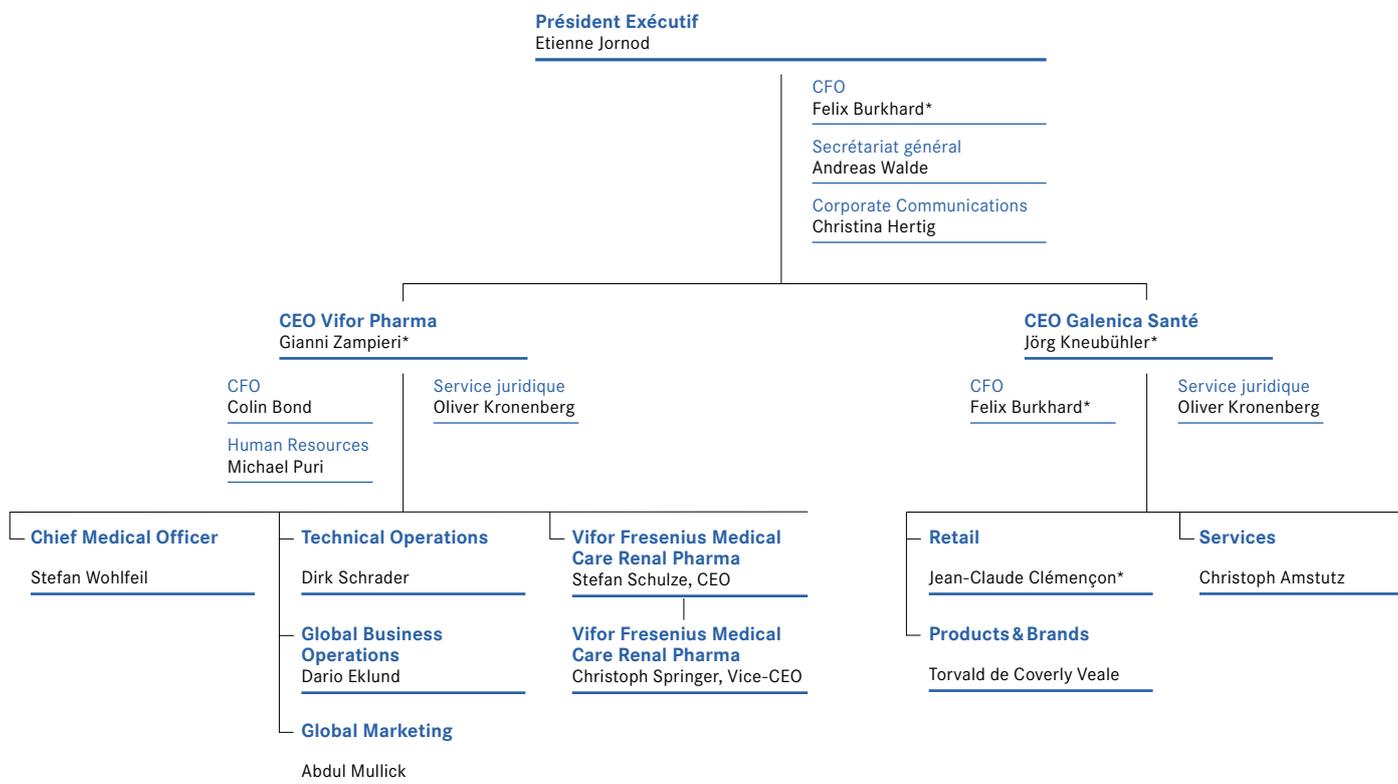
- Né en 1962, citoyen suisse
- Diplôme de logistique à l'Ecole supérieure sfb, Zurich
- Program for executive development (PED) à l'IMD, Lausanne
- Avant de rejoindre le Groupe, Responsable de production chez Rheintub SA, Rheinsulz, et Directeur de Raintec GmbH à Dogern (Allemagne)
- Entre au service du Groupe en 1995 en tant que Responsable de Galexis Zurich, à partir de 1999 Responsable du centre de distribution de Schönbühl, dès 2002 Responsable de Galexis, et de 2005 à 2015, Responsable du Domaine d'activités Logistics; ainsi que, à partir de 2010, chargé de la conduite du Domaine d'activités HealthCare Information et membre de la Direction générale, depuis 2015 Responsable du Domaine d'activités Retail
- Administrateur de Helvecura société coopérative, Berne



### **Dr Gianni Zampieri, CEO Vifor Pharma**

- Né en 1956, citoyen suisse
- Dr ès sc. nat., NDS BWI EPF Zurich/Senior Executive Program, Stanford (Etats-Unis)
- Travaille chez Roche, Sandoz et Novartis avant de rejoindre le Groupe
- Entre au service du Groupe en 1996, Responsable de la Direction de Vifor (International) à partir de 1997, membre de la Direction générale depuis 2002, Responsable de la Direction générale Pharma du Groupe Galenica de 2004 à 2008, Responsable des Opérations industrielles de Vifor Pharma depuis 2008, CEO d'OM Pharma de 2009 à 2010, Vice-CEO de Vifor Pharma depuis 2011, CEO Vifor Pharma depuis 2016

Søren Tulstrup a quitté ses fonctions de CEO Vifor Pharma et membre de la Direction générale le 24 mai 2016.

**Organisation de la conduite de l'entreprise**

\* Membres de la Direction générale Mise à jour: janvier 2017

**Fonctions du Président Exécutif**

- Direction du Conseil d'administration
- Développement stratégique du Groupe
- Evaluation des alliances et acquisitions
- Positionnement du Groupe en termes de communication
- Entretien des relations avec les partenaires
- Responsabilité globale de la culture d'entreprise (politique du personnel, communication)
- Conduite de la réalisation de projets stratégiques importants
- Membre des conseils d'administration stratégiques du Groupe

**Fonctions des deux CEO**

- Direction opérationnelle des entités respectives Vifor Pharma et Galenica Santé
- Réalisation et contrôle du budget
- Responsable du fonctionnement de la compliance, des systèmes de contrôle internes et de la gestion des risques
- Développement des relations avec les clients, les fournisseurs et les autorités
- Soutien au Président Exécutif dans la préparation des affaires importantes aux niveaux stratégique, personnel et financier pour consultation et décision

► suite de la page 67

- planification, budget et projections du Groupe;
- élection et révocation des membres des Comités, des deux CEO et des membres de la Direction générale;
- établissement des principes du système de rémunération.

Le Conseil d'administration a délégué la conduite de l'entreprise conformément au règlement d'organisation. Etienne Jornod intervient d'une part comme Président Exécutif dans le cadre de certaines fonctions opérationnelles définies. Ses tâches sont décrites en détail ci-après. Les deux CEO de Vifor Pharma et Galenica Santé assurent la conduite opérationnelle de leur entité respective et sont responsables de la Direction générale. Le Conseil d'administration entretient des contacts étroits avec les deux CEO et les membres de la Direction générale. Il les convie – ou dans certains cas, chacun des CEO individuellement – à prendre part à ses séances pour traiter de certaines questions de l'ordre du jour. Les membres de la Direction générale sont invités lors de chaque séance à rendre compte de la marche des affaires de leur Domaine d'activités et à débattre avec le Conseil d'administration des affaires importantes qui sont en cours. Le Conseil d'administration invite aussi régulièrement d'autres membres de la Direction ou les principaux dirigeants des sociétés appartenant au Groupe pour qu'ils rendent compte de leurs activités ou présentent leurs projets.

#### **Fonctions du Président Exécutif**

En tant que Président Exécutif, Etienne Jornod est chargé de la direction du Conseil d'administration, du développement stratégique du Groupe, des alliances et acquisitions et du positionnement du Groupe pour ce qui est de la communication et des relations avec les parties prenantes. Il exerce notamment ses fonctions exécutives au sein des Conseils d'administration stratégiquement importants du Groupe Galenica, par exemple en tant que Président du Conseil d'administration de Vifor Fresenius Medical Care Renal Pharma SA.

Le Président Exécutif est étroitement associé à la réalisation des principaux projets stratégiques. Il assume en outre la responsabilité globale de la culture d'entreprise du Groupe, un facteur concurrentiel qui revêt une importance croissante sur le marché du travail. En ce sens, il façonne la politique du personnel et la communication du Groupe Galenica. Le caractère suisse du Groupe Galenica doit continuer d'être perçu comme un avantage concurrentiel et développé plus avant. Plus de 7'400 collaborateurs sur les plus de 8'600 environ que compte actuellement le Groupe sont employés en Suisse.

#### **Fonctions des deux CEO**

Les deux entités du Groupe, Vifor Pharma et Galenica Santé, sont dirigées sur le plan opérationnel chacune par un CEO. Chacun des deux CEO est chargé de mettre en œuvre les objectifs stratégiques et opérationnels approuvés par le Conseil d'administration, d'établir le budget et de contrôler qu'il est respecté, et de développer les relations avec les clients, fournisseurs et autorités. Ils mettent en œuvre les valeurs du Groupe (y compris sécurité, qualité et code de conduite) et édictent des directives contraignantes pour le Groupe. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président Exécutif sur les décisions les plus importantes. Les deux CEO dirigent la Direction générale. Chaque CEO rapporte directement au Président Exécutif et compare avec ce dernier les informations pour les séances du Conseil d'administration. Lors de ces séances, les CEO, et parfois d'autres membres de la Direction générale, informent le Conseil d'administration et lui soumettent pour consultation et décision les affaires importantes aux niveaux stratégique, personnel et financier.

#### **Direction générale**

La Direction générale prend en charge, sous la direction du CEO respectif, l'exécution des tâches et des décisions du Conseil d'administration. Ce dernier fixe à chacun des CEO et aux membres de la Direction générale qui sont affectés à son entité les objectifs correspondants, approuve le budget et contrôle la réalisation des objectifs. Ce contrôle s'accomplit, d'une part, par la

remise d'un rapport mensuel au Conseil d'administration, présentant les données chiffrées clés ainsi que les principaux événements et développements, et, d'autre part, au moyen du cycle de planification. Ainsi, au 1<sup>er</sup> trimestre, la Direction générale compare les chiffres des comptes annuels avec ceux du budget. Au 2<sup>e</sup> trimestre, elle analyse l'exercice en cours au moyen d'une «Dernière Prévision 1» et établit un plan à moyen terme sur trois ans. Au 3<sup>e</sup> trimestre intervient l'élaboration du bouclage semestriel et, au 4<sup>e</sup> trimestre, le résultat d'exploitation prévisionnel («Dernière Prévision 2») est retenu comme base pour l'établissement du budget de l'année suivante.

Les statuts de Galenica limitent la capacité des membres de la Direction générale à agir au sein de conseils d'administration ou de directions d'autres sociétés à but lucratif, avec une limite à leur activité extérieure à un mandat sous réserve d'acceptation par le Conseil d'administration.

Les autres tâches du Conseil d'administration, du Président Exécutif et de la Direction générale sont décrites dans le règlement d'organisation sur le site Internet de Galenica ([www.galenica.com](http://www.galenica.com)).

#### **Instruments d'information et de contrôle**

Le Conseil d'administration contrôle la Direction générale et surveille son mode de travail. Le Groupe Galenica dispose d'un système d'information de gestion électronique exhaustif. Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport écrit et est informé chaque mois de l'évolution financière et opérationnelle du Groupe. Le développement opérationnel, les opportunités et les risques sont par ailleurs examinés en détail lors de séances associant les membres de la Direction générale.

#### **Contrats de management**

Il n'existe pas de contrat de management au sens du chiffre 4.3 de la DCG (Directive SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance).

## Droit de participation des actionnaires

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées selon les besoins, par décision de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration, sur proposition de l'organe de révision ou à la demande écrite et motivée d'un ou de plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 7% de la totalité du capital-actions inscrit au registre du commerce.

Chaque action inscrite dans le registre des actions donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Les actionnaires ont également droit aux dividendes et disposent de tous les autres droits que leur confère le Code suisse des obligations (CO).

Les résultats des votes effectués lors de l'Assemblée générale sont publiés sur le site Internet de l'entreprise une semaine après chaque assemblée.

### Restriction du droit de vote et droit de représentation

Moyennant une procuration écrite, un actionnaire inscrit au registre des actions peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire ou par la représentante indépendante à qui les instructions peuvent être transmises par courrier ou par voie électronique. Il n'existe pas de règles dérogeant à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Un actionnaire ou tout acquéreur d'actions peut, avec le droit de vote, être inscrit pour les actions qu'il détient dans une limite de 5% (y compris celles déjà inscrites au registre des actions). Pour des informations détaillées, voir page 65.

### Procédures et conditions auxquelles les limitations des droits de vote peuvent être levées

Pour que l'Assemblée générale entre en matière sur la levée des limitations aux inscriptions aux droits de vote, il faut que des actionnaires qui, ensemble, représentent au minimum 0.5% du capital-actions inscrit au registre du commerce requièrent par

écrit, jusqu'à 40 jours avant l'Assemblée générale, l'inscription de cet objet à l'ordre du jour en indiquant leur proposition. L'acceptation de cette proposition requiert la majorité absolue des voix représentées et des valeurs nominales des actions représentées.

### Majorités statutaires

En complément des dispositions de l'art. 704 CO, les décisions suivantes de l'Assemblée générale requièrent au moins les deux tiers des voix représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées:

- modification des dispositions relatives aux restrictions de transmissibilité des actions nominatives (art. 15c des statuts);
- conversion d'actions nominatives en actions au porteur, et inversement (art. 15d des statuts).

### Convocation de l'Assemblée générale

En ce qui concerne la convocation à l'Assemblée générale et l'inscription d'objets à l'ordre du jour, les statuts ne diffèrent pas des prescriptions légales. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration au moins 20 jours avant la date prévue. Les actionnaires sont invités par notification dans les organes de publication. La convocation peut en outre se faire par lettre à tous les détenteurs d'actions nominatives à l'adresse inscrite au registre des actions. Les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du Conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, sont mentionnés dans la convocation.

### Inscription à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent ensemble des actions totalisant au moins 0.5% du capital-actions inscrit au registre du commerce peuvent, jusqu'à 40 jours avant l'Assemblée générale, requérir par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant leur proposition. Les objets souhaitant être portés à l'ordre du jour en lien avec l'exercice 2016, qui seront traités lors de l'Assemblée générale du 11 mai

2017, doivent être soumis d'ici au 31 mars 2017. Les objets à inscrire à l'ordre du jour doivent être indiqués, tout comme la demande soumise par l'actionnaire qui doit faire l'objet d'un vote.

### Registre des actions

Il n'existe pas de règles statutaires concernant une date limite d'inscription au registre des actions. Pour des raisons pratiques, toutefois, le registre des actions demeure fermé aux inscriptions quelques jours avant une Assemblée générale. Pour l'exercice 2016, le registre sera clos à partir du mardi 2 mai 2017 et pour l'exercice 2017, à partir du lundi 30 avril 2018. Les actionnaires qui sont inscrits au registre des actions au lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 et au vendredi 27 avril 2018, respectivement, peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale correspondante.

Les instructions peuvent être transmises à la représentante indépendante par écrit ou, depuis 2014, par voie électronique via la plate-forme Nimbus ShApp<sup>®</sup> utilisée par Galenica. Les données d'accès nécessaires à la création d'un profil utilisateur seront jointes à l'invitation à l'Assemblée générale, qui sera adressée à tous les actionnaires autour du 13 avril 2017. Les instructions doivent parvenir à la représentante indépendante au plus tard le soir de l'avant-veille de l'Assemblée générale, soit le mardi 9 mai 2017 pour l'Assemblée générale 2017, ou le dimanche 6 mai 2018 pour l'Assemblée générale 2018.

## Prise de contrôle et mesures de défense

Les dispositions de l'art. 22 de la Loi fédérale sur les Bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM), permettant de déroger à l'obligation de présenter une offre, ne sont pas modifiées dans les statuts. Les contrats de travail des membres de la Direction générale et des membres de la Direction ne contiennent pas non plus de dispositions à ce sujet.

## Lutte contre la corruption

Galenica attache une grande importance à ce que ses activités soient menées conformément aux règles de déontologie et aux prescriptions légales en vigueur. Elle s'engage à respecter les règles éthiques et juridiques. Cet engagement doit se refléter dans tous les aspects du comportement de ses collaborateurs. Galenica pratique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les actes de corruption commis par des employés, partenaires, fournisseurs ou représentants de tiers. Dans de nombreux pays, la loi assimile la corruption d'agents publics à un délit. Tout manquement aux dispositions correspondantes, ou à d'autres lois interdisant la concurrence déloyale, peut entraîner des poursuites civiles ou pénales contre Galenica et les collaborateurs qui s'en sont rendus coupables.

Pour garantir le respect de ces règles, Galenica a mis au point un contrôle anti-corruption. Ce dernier est utilisé à chaque fois qu'une nouvelle relation commerciale est engagée avec un tiers. Le contrôle est introduit progressivement et en fonction de critères d'urgence déterminés.

## Informations et instruments de contrôle du Conseil d'administration envers la Direction d'entreprise

### Processus de gestion des risques

Galenica a mis en place un processus de gestion des risques qui permet au Conseil d'administration, à la Direction générale ainsi qu'à d'autres cadres responsables au sein des sociétés du Groupe d'identifier les risques potentiels en temps utile et de prendre toutes les mesures préventives nécessaires. L'objectif est que les risques majeurs soient identifiés, évalués et gérés en tenant compte des opportunités à saisir, à tous les niveaux de la direction.

Dans le cadre de la «Gestion des risques de Galenica (GRG)», les sociétés du Groupe procèdent au moins une fois par an à une évaluation des risques. Le processus standardisé repose sur une grille identifiant les

principaux risques stratégiques et opérationnels ainsi que leurs conséquences financières potentielles selon des critères prédéfinis, et évaluant ces risques selon leur probabilité de réalisation et leurs répercussions. Ces risques sont enregistrés par Domaine d'activités dans une matrice, puis intégrés dans la matrice des risques du Groupe en fonction de leur importance.

La Direction générale fournit au Conseil d'administration de Galenica SA à chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au moins une fois par an, une compilation des principaux risques. Le Conseil d'administration l'évalue et la complète le cas échéant, puis prend si nécessaire des mesures préventives adaptées, qui sont ensuite mises en œuvre dans tout le Groupe dans le cadre du processus de gestion des risques.

Galenica entend par risque la possibilité qu'un événement ou un acte entraîne des pertes financières directes ou d'autres inconvénients.

La GRG définit les trois objectifs majeurs suivants:

- créer un cadre qui permette de gérer efficacement les risques au sein du Groupe Galenica et qui, intégré dans les processus existants de conduite et de planification, contribue efficacement à la prise de conscience des risques à tous les échelons hiérarchiques;
- mettre en place et faire fonctionner un système de gestion des risques allégé et pragmatique qui protège les champs d'activités existants ainsi que leur capacité bénéficiaire;
- faire savoir de manière convaincante aux parties prenantes que Galenica dispose d'un système efficace de gestion des risques.

La gestion des risques au niveau du Groupe Galenica identifie les risques stratégiques susceptibles d'avoir des conséquences significatives pour le Groupe ou du moins pour un ou plusieurs de ses Domaines d'activités. La gestion des risques opérationnels est définie et menée spécifiquement par les différentes sociétés opérationnelles du Groupe, sachant que des événements opérationnels survenant dans les sociétés du Groupe peuvent tout à fait

influer sur l'identification de risques stratégiques. Les risques sont gérés par la hiérarchie de management la mieux appropriée à cet effet, à l'échelon adéquat. Ainsi, les mesures qui s'imposent sont prises de manière efficace, et les expériences sont étayées au sein du Groupe.

L'analyse systématique des risques clés permet au Conseil d'administration de Galenica de se concerter sur la stratégie retenue, de classer les risques par ordre de priorité, d'allouer des ressources en conséquence et, le cas échéant, de prendre des mesures. La Direction générale ainsi que d'autres cadres responsables au sein des sociétés connaissent les risques auxquels sont exposés le Groupe, leur Domaine d'activités ou leur société du Groupe. Ils mettent en œuvre les mesures à prendre le cas échéant et sont responsables du bon fonctionnement du processus de gestion des risques. A l'inverse, ils attirent aussi l'attention sur de nouveaux risques ou sur une situation à risque qui a changé, et s'assurent que ces derniers sont enregistrés dans le processus de gestion des risques et que des mesures sont appliquées pour les éviter et les minimiser.

Vous trouverez des informations complémentaires sur la gestion des risques financiers dans l'annexe aux comptes annuels consolidés, pages 121 et 122.

### Système de contrôle interne

Dans le cadre de la gestion des risques, Galenica s'appuie sur un système de contrôle interne (SCI) visant à assurer une présentation fiable des rapports financiers internes et externes ainsi qu'à prévenir toute erreur ou anomalie en rapport avec les transactions. Le SCI permet de garantir la bonne mise en œuvre des processus et contrôles nécessaires de manière à ce que les risques en rapport avec la qualité de la présentation des comptes puissent être identifiés et maîtrisés en temps voulu. Les processus et les contrôles associés au SCI de Galenica sont vérifiés chaque année, essentiellement à l'occasion de l'audit intermédiaire par l'organe de révision externe. Les résultats de ces vérifications sont rapportés au Comité Audit et Risques, et le management prend les mesures qui s'imposent pour l'amélioration continue

des processus dans les domaines de la comptabilité et de la présentation des comptes et des rapports financiers.

### Révision interne

Dans le cadre de la révision interne, des audits internes sont menés conformément au plan d'audit arrêté par le Comité Audit et Risques dans les domaines de la gestion des risques opérationnels et stratégiques ainsi que du SCI. De même, des contrôles, des analyses et des entretiens sont effectués à l'échelle du Groupe, et les Domaines d'activités sont soutenus dans la réalisation des objectifs fixés grâce à la garantie d'une évaluation indépendante de l'efficacité des processus de contrôle internes. Les services de la révision interne établissent des rapports sur les audits qui ont été menés et rapportent directement au Comité Audit et Risques à intervalles réguliers sous forme écrite. Les activités liées à la révision interne sont assurées par l'attribution de mandats à des services externes.

### Organe de révision

L'organe de révision du Groupe est Ernst & Young SA, Berne, depuis 1992. Depuis l'exercice 2015, Roland Ruprecht, expert-comptable diplômé, partenaire d'Ernst & Young, est responsable du mandat.

Les honoraires de l'organe de révision Ernst & Young pour son travail de révision effectué en 2016 chez Galenica et les sociétés du Groupe se sont montés à environ CHF 1'525'000.

Pour l'année écoulée, les honoraires d'Ernst & Young et de ses partenaires pour l'exécution de mandats supplémentaires pour Galenica et ses sociétés affiliées se sont élevés à CHF 651'000. Ils sont répartis de la manière suivante:

- prestations supplémentaires liées à la révision: CHF 237'000;
- conseil fiscal et juridique: CHF 203'000;
- conseil lié aux transactions, y compris «due diligence»: CHF 211'000.

Roland Ruprecht a participé en 2016 à deux séances du Comité Audit et Risques. Par ailleurs, l'organe de révision a présenté

son rapport lors de la séance du Conseil d'administration du 10 mars 2017.

L'organe de révision est régulièrement informé sur les nouveaux projets par le Conseil d'administration. Son activité est analysée par le Comité Audit et Risques, au moins une fois par an. Les critères pris en compte sont notamment les suivants: compétence concernant les questions liées à la présentation des comptes, compréhension de la structure complexe du Groupe, qualité du rapport, respect des délais, indépendance et coûts. Sa participation à la partie financière de la «due diligence» dans le cadre des acquisitions et du conseil juridique qui s'y rapporte améliore l'efficacité.

### Politique d'information

Galenica et ses sociétés mènent une politique d'information active et transparente à l'égard de toutes les parties prenantes. La cohérence et la crédibilité sont deux valeurs fondamentales qui se reflètent dans une communication factuelle, exhaustive et professionnelle.

### Publicité événementielle

Les événements importants et de nature à influencer sur le cours de l'action sont rendus publics en temps opportun par le biais de médias électroniques, en respectant toujours la directive de la SIX Swiss Exchange. Les collaborateurs concernés sont les premiers informés lorsque la situation le permet et l'autorise.

### Publications périodiques

Chaque année, Galenica publie un rapport annuel et un rapport semestriel. Les versions complètes des deux rapports sont disponibles sur le site Internet de Galenica. En outre, Galenica publie une version imprimée courte du rapport annuel qui est envoyée, sur demande, aux actionnaires par la poste.

L'invitation à l'Assemblée générale leur est également adressée par voie électronique ou par courrier, et elle est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce.

### Internet

L'ensemble des publications de Galenica et des communiqués de presse ainsi que des informations complémentaires sur le Groupe peuvent être consultés sur le site Internet de Galenica: [www.galenica.com](http://www.galenica.com).

### Interlocuteurs et dates de publication importantes

#### Pour les actionnaires

Pour les actionnaires, en ce qui concerne les questions de Corporate Governance: Andreas Walde, Secrétaire général  
Téléphone +41 58 852 81 11  
[info@galenica.com](mailto:info@galenica.com)

#### Pour les investisseurs

Julien Vignot, Responsable des Relations avec les investisseurs  
Téléphone +41 58 852 85 29  
[investors@galenica.com](mailto:investors@galenica.com)

#### Pour les médias

Christina Hertig, Responsable Communication  
Téléphone +41 58 852 85 17  
[media@galenica.com](mailto:media@galenica.com)

#### Agenda 2017/2018

- Assemblée générale 2017: 11 mai 2017
- Rapport semestriel 2017: 8 août 2017
- Assemblée générale 2018: 8 mai 2018

Vous trouverez d'autres dates importantes sur le site Internet [www.galenica.com](http://www.galenica.com).

## Gestion des marques

### Philosophie et mise en œuvre

#### Compétence dans le domaine de la santé

Galenica entend être perçue comme un Groupe digne de confiance et performant sur le marché de la santé, qui crée une valeur ajoutée pour tous ses groupes cibles grâce à des produits et services de qualité. Galenica s'y engage aussi au travers de la gestion des marques. Le nom Galenica est synonyme de qualité et de professionnalisme, de crédibilité et de transparence, de fiabilité et de continuité. La compétence occupe une place particulièrement importante dans le principe de référence «Galenica – Compétence dans le domaine de la santé». La communication sur les marques de Galenica incombe notamment au département Communication du Groupe.

#### Personnalité de l'entreprise

Galenica est un groupe d'entreprises diversifié qui gère des marques de sociétés, de produits et de services bien établies dans le domaine de la santé. Les produits et services de la marque Galenica sont garants d'une qualité de premier ordre. La philosophie de communication «Aussi centralisé que nécessaire, aussi décentralisé que possible» se reflète aussi dans la gestion des marques. Il s'agit notamment de laisser aux différentes sociétés opérant sous l'égide de Galenica la marge de manœuvre nécessaire pour qu'elles puissent aborder au mieux le groupe cible en fonction du segment de marché et du produit. Les sociétés de Galenica interviennent donc sur le marché sous leur propre raison sociale. Le Groupe Galenica attache toutefois une importance particulière à ce que la cohésion de ces dernières soit clairement mise en valeur. Il est donc primordial de garantir l'uniformité visuelle, qui passe par une identité uniforme (Corporate Identity) et une présentation visuelle uniforme (Corporate Design). L'uniformité visuelle de toutes les sociétés du Groupe facilite le positionnement du Groupe et de ses sociétés.

### Marques des sociétés du Groupe

#### Bases organisationnelles

Le Groupe Galenica comprend deux entités: Vifor Pharma et Galenica Santé. Cette dernière est constituée des deux segments Health & Beauty, avec les Domaines d'activités Products & Brands et Retail, ainsi que de Services. Les sociétés du Groupe sont attribuées à ces entités en fonction de leurs compétences clés. La marque Galenica s'appuie à chaque niveau sur un supplément explicatif qui vient s'ajouter au logo (principe de référence). Au niveau du Groupe, il s'agit de communiquer le large spectre de compétences, et au niveau des sociétés, c'est l'appartenance au Groupe Galenica qui est soulignée.

Sur la base de cette stratégie, la plupart des sociétés dans lesquelles Galenica détient une participation de plus de 50% adoptent la présentation visuelle commune (Corporate Design). L'intégration de nouvelles sociétés se fait progressivement, selon un processus défini. Dans le cas des marques connues et bien introduites, d'importants aspects liés à la stratégie de marché sont pris en compte.

Les éléments fondamentaux du Corporate Design font l'objet de deux manuels destinés aux collaborateurs et aux partenaires externes. Ces manuels concernent toutes les applications, par exemple les lettres, les documents imprimés, les enseignes ou les sites Internet. Le Manuel des collaborateurs est disponible sous forme imprimée ou au format électronique et celui pour les partenaires externes sous forme électronique. En outre, des formations internes relatives à l'utilisation du Corporate Design de Galenica sont régulièrement organisées à l'intention des nouveaux collaborateurs; elles sont également ouvertes aux collaborateurs qui souhaitent rafraîchir ou approfondir leurs connaissances sur ce sujet.

#### Protection des marques des sociétés du Groupe

Galenica suit et protège systématiquement les marques de ses sociétés dans tous les pays où elle intervient et garantit un niveau de qualité élevé.

### Marques de produits et de services

Les marques des sociétés de Galenica sont complétées par les marques des produits et services des différentes sociétés du Groupe qui s'adressent directement aux clients de l'entité correspondante: par exemple, les préparations de Vifor Pharma, les offres des formats de pharmacies Amavita et Sun Store, ainsi que les prestations de Services avec la logistique ainsi que les bases de données et logiciels relevant du domaine de la gestion de l'information. Les présentations de ces produits et services étant adaptées sur mesure aux marchés et aux clients des sociétés, elles se distinguent du Corporate Design du Groupe. L'identité visuelle, de même que les mesures de communication et de marketing y afférentes, sont définies et mises en œuvre par les sociétés. Les événements et activités concernant les marques de produits et services, ainsi que les sondages effectués auprès de la clientèle durant l'exercice, font l'objet des chapitres relatifs aux entités du Groupe Galenica, page 26 et suivantes.

#### Protection des marques de produits et services

Les marques de produits et services sont systématiquement gérées et protégées par les différentes sociétés dans tous les pays où elles sont utilisées.

## Principales marques du Groupe Galenica

### Marque ombrelle



### Marques des sociétés du Groupe

#### Vifor Pharma

Vifor Pharma

Vifor Fresenius Medical Care  
Renal Pharma

relypsa

OM Pharma

#### Galenica Santé Products & Brands

Vifor Consumer Health

G-Pharma

#### Retail

GaleniCare

Winconcept  
Healthy Marketing Solutions

#### Formats de pharmacies

AMAVITA+

PHARMACIE  
SUN STORE

coop  
vitality+

MEDI SERVICE

Winconcept  
Healthy Marketing Solutions

#### Services

Alloga

Galaxis

ufd

medifilm®

HCI Solutions

### Marques de produits et prestations

#### Produits à base de fer et Rx

ferinject

venofer®  
IRON SUCROSE

Maltofer®

VELPHORO®

Veltassa®  
(patiromer) for oral suspension

Actuellement  
seulement en vente  
aux Etats-Unis

#### Produits OTX

BRONCHO-VAXOM®

URO-VAXOM®

dicynone®

DOXIUM®

#### Produits Consumer Health

PERSKINDOL

ANTI  
BRUMM®

Algifor®

Triofan®

Triomer®

Otalgan®

Itinerol B6®

MAGNESIUM  
VITAL

#### Services

STAR-CARD Anesthésie+

SUN STORE  
SUN-CARD  
10% IMMÉDIAT

MEDI PASS

#### Services

TOP MEDICAL

TOP HOMECARE

GALecoline®

Pharm Update

#### Articles commerciaux

Beauty nail

#### Information Solutions

compendium.ch®  
by HCI Solutions

pharmaVISTA®  
by HCI Solutions

vita VISTA.ch  
Gesundheit, Schönheit, Leben

hospINDEX®

triaPHARM®